

Tours aéroréfrigérantes: rubrique 2921

Révision de la nomenclature et des arrêtés ministériels

Journée d'information

13 février 2015

Nathalie BOURJAC, Inspecteur ICPE

DEAL Guadeloupe

SOMMAIRE

▶ Contexte

▶ Modification de la rubrique 2921 de la nomenclature ICPE

▶ Arrêtés ministériels du 14 décembre 2013

▶ GIDAF



CONTEXTE

- ## Pourquoi réviser la rubrique 2921, créée en 2004 ?
- ⇒ Mise en place des régimes E et DC
 - ⇒ Évolution des technologies et ambiguïté sur le périmètre de la réglementation
 - ⇒ Évolution des connaissances sur les modalités de gestion du risque légionelles
 - ⇒ Retour d'expérience sur les limites des arrêtés précédents (insuffisance de prise en compte des impacts environnementaux notamment) et les difficultés de mise en œuvre sur le terrain
 - ⇒ Gestion du risque adaptée à l'installation et renforcement de la responsabilité des exploitants sur la gestion du risque



MODIFICATION DE LA RUBRIQUE 2921 DE LA NOMENCLATURE ICPE

MODIFICATION DE LA RUBRIQUE 2921 DE LA NOMENCLATURE ICPE

AVANT (décret du 01-12-2004)

NUMÉRO	DÉSIGNATION DE LA RUBRIQUE	A, D, S (1)	R (2)
2921	Refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (installations de) :		
	1. Lorsque l'installation n'est pas du type « circuit primaire fermé » :		
	a) La puissance thermique évacuée maximale étant supérieure ou égale à 2 000 kW.....	A	3
	b) La puissance thermique évacuée maximale étant inférieure à 2 000 kW ...	D	
	2. Lorsque l'installation est du type « circuit primaire fermé »	D	

Nota. - Une installation est de type « circuit primaire fermé » lorsque l'eau dispersée dans l'air refroidit un fluide au travers d'un ou plusieurs échangeurs thermiques étanches situés à l'intérieur de la tour de refroidissement ou accolés à celle-ci ; tout contact direct est rendu impossible entre l'eau dispersée dans la tour et le fluide traversant le ou les échangeurs thermiques.

MAINTENANT (décret du 14-12-2013)

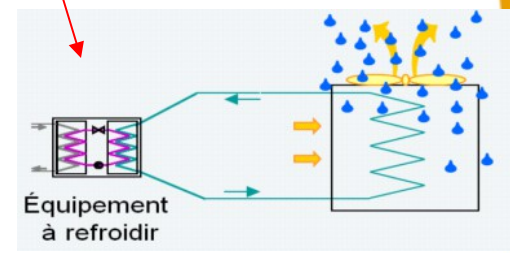
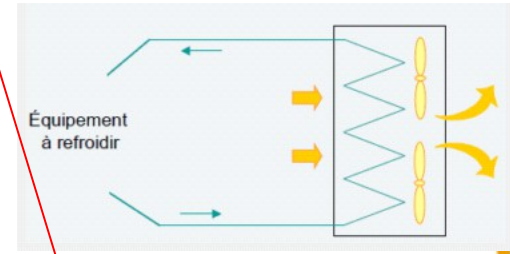
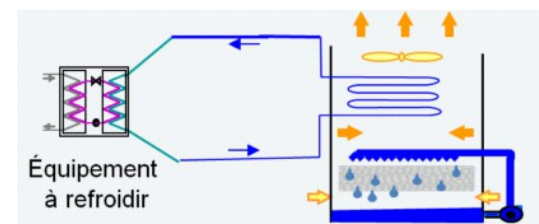
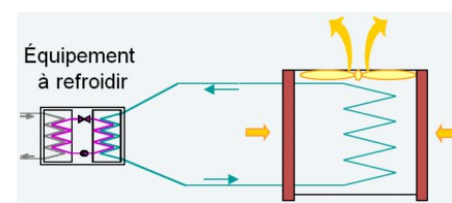
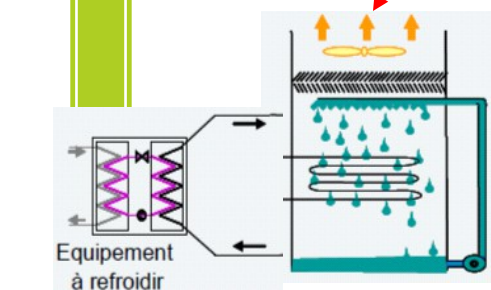
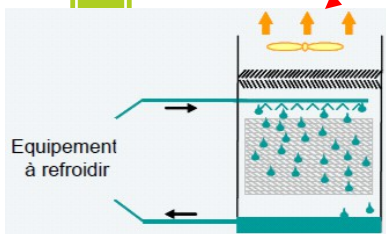
A. NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES			
N°	Désignation de la rubrique	A, E, D, S, C (1)	Rayon (2)
2921	Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle (installations de) :		
	a) La puissance thermique évacuée maximale étant supérieure ou égale à 3 000 kW	E	
	b) La puissance thermique évacuée maximale étant inférieure à 3 000 kW	DC	

+ Suppression de la TGAP pour la rubrique 2921

MODIFICATION DE LA RUBRIQUE 2921 DE LA NOMENCLATURE ICPE

Exemples d'installations de refroidissement

Humides				Secs	
Systèmes à refroidissement évaporatif			Systèmes adiabatiques (pré-refroidissement de l'air par un phénomène adiabatique)		
<i>Sans dispersion d'eau</i>		Avec dispersion d'eau		Sans dispersion d'eau	
<i>Écoulement laminaire (pilote)</i>		Ouverts	Fermés	Imprégnation de média	Avec dispersion d'eau
				Pulvérisation	Brumisation



MODIFICATION DE LA RUBRIQUE 2921 DE LA NOMENCLATURE ICPE

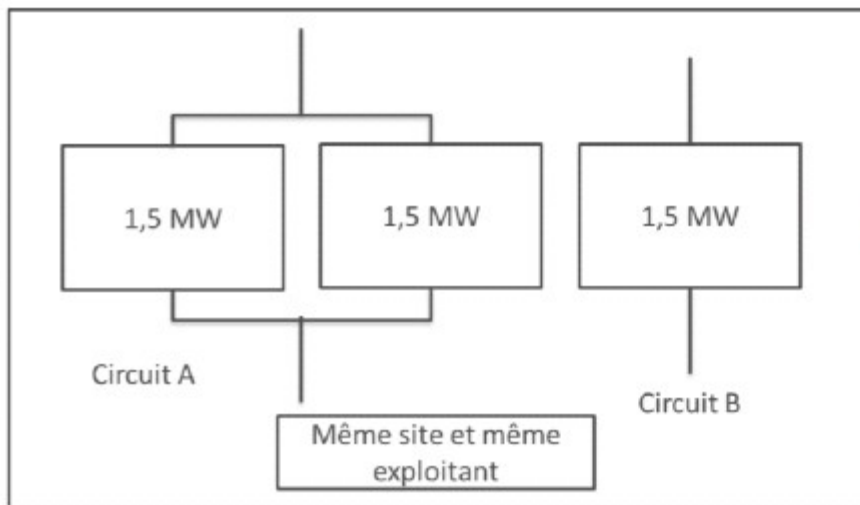
Périmètre de la nouvelle rubrique 2921:

- ⇒ Restriction du périmètre aux seuls systèmes utilisant le refroidissement évaporatif
- ⇒ Le retour d'expérience a permis de confirmer que les systèmes secs ne présentaient aucun risque légionnelle.
- ⇒ Les systèmes adiabatiques ne présentent aucun risque du moment que l'on utilise correctement les appareils (maintenance correcte, eau potable utilisée...)
- ⇒ Il a été confirmé que le risque augmentait avec la puissance. Il a été décidé de classer les systèmes de puissance <3MW en déclaration avec contrôle et >3MW en enregistrement.

MODIFICATION DE LA RUBRIQUE 2921 DE LA NOMENCLATURE ICPE

Modalités de classement

Somme des puissances de l'ensemble des installations de refroidissement évaporatifs exploitées sur un même site par un même exploitant



Soumis à E
=> Chacune des 3
TAR doit respecter
l'AM E

ARRETES MINISTERIELS DU 14 DECEMBRE 2013 (E et DC)

Principales dispositions et évolutions

ARRÊTES MINISTÉRIELS DU 14 DÉCEMBRE 2013 (E et DC)

Arrêtés ministériels du 14 décembre 2013:

- ⇒ abrogent ceux du 13 décembre 2004
- ⇒ entrent en vigueur au 01-01-2014 pour E et 01-07-2014 pour D

Peu de différences dans les prescriptions entre DC et E, sauf:

- ⇒ De la fréquence d'analyse des légionelles (bimestrielle/mensuelle)
- ⇒ De la fréquence de mise à jour de l'AMR (biennale/annuelle)
- ⇒ De la fréquence de surveillance des rejets dans l'eau (trimestrielle ou trimestrielle /annuelle)
- ⇒ Du régime de contrôle (par un organisme agréé DC tous les 5 ans / par l'inspection ICPE)

ARRETES MINISTERIELS DU 14 DECEMBRE 2013 (E et DC)

Surveillance de la prolifération de Legionella :

- ⇒ indicateur de suivi: *Legionella pneumophila* et non plus *Legionella species* (avis ANSES avril 2011)
- ⇒ méthode de dénombrement reste la méthode par culture, mais possibilité de recours à d'autres méthodes de dénombrement reconnue par le ministère (ex. étude sur la PCR en cours) (avis ANSES avril 2011)
- ⇒ fréquence d'analyse (DC bimestrielle / E mensuelle): suppression de la possibilité de réduire la fréquence à trimestrielle en cas d'analyse < 1000 UFC/l pendant 12 mois consécutifs

ARRETES MINISTERIELS DU 14 DECEMBRE 2013 (E et DC)

Surveillance de la prolifération de Legionella :

- ⇒ suppression de l'arrêt annuel ou d'arrêt de l'installation en cas d'analyse $> 10^5$ UFC/l, mais obligation d'arrêt de la dispersion en cas de prolifération
- ⇒ analyse entre 48h et 1 semaine après redémarrage (cas arrêt prolongé ou saisonnier)
- ⇒ précision sur le point de prélèvement: sur une eau représentative du risque de dispersion des légionelles dans l'environnement
- ⇒ prélèvement au moins 48h après une injection ponctuelle de biocide
- ⇒ transmission sous 30 jours à l'inspection des résultats d'autosurveillance en *Legionella pneumophila* par le site internet GIDAF

ARRETES MINISTERIELS DU 14 DECEMBRE 2013 (E et DC)

Formation :

- ⇒ renforcement du contenu des formations
- ⇒ mise à niveau obligatoire tous les 5 ans
- ⇒ plan de formation rassemblant les documents justifiant la formation des personnels
- ⇒ formation spécifique sur les modalités de prélèvements d'échantillons en vue de l'analyse de la concentration en *Legionella pneumophila*

Conception :

- ⇒ introduction de la norme NF E 38-424 mais ne couvre pas toutes les parties de l'installation

ARRETES MINISTERIELS DU 14 DECEMBRE 2013 (E et DC)

Documents :

- ⇒ clarification des objectifs, du contenu et de l'articulation des documents
- ⇒ AMR tous les ans pour E et (nouveau) tous les 2 ans pour DC
- ⇒ compléments aux plans d'entretien et de surveillance: rédaction de procédures spécifiques décrivant les arrêts et redémarrage,
- ⇒ de cette AMR doit découler:
 - le plan d'entretien contenant la stratégie de traitement,
 - le plan de surveillance, et
 - les procédures spécifiques (fonctionnements intermittents, prolifération en *Legionella pneumophila* , etc.)

ARRETES MINISTERIELS DU 14 DECEMBRE 2013 (E et DC)

Focus sur l'AMR et l'articulation avec les autres documents :

⇒ L'AMR doit détailler au minimum:

- Description des installations et schéma de principes
- Points critiques liés à la conception
- Modalité de gestion et modes de fonctionnement (normal, intermittent, arrêts complets, partiels, redémarrages, maintenance..)
- Situations d'exploitation pouvant conduire à un risque élevé (notamment impossibilité de nettoyage annuel ou arrêt immédiat de dispersion)

ARRETES MINISTERIELS DU 14 DECEMBRE 2013 (E et DC)

Focus sur l'AMR et l'articulation avec les autres documents :

⇒ le plan d'entretien

- Diminuer le risque de prolifération des légionelles en réduisant le biofilm et en supprimant les légionelles libres dans l'eau
- S'efforcer de concevoir le traitement préventif de manière l'utilisation de produits néfastes pour l'environnement

⇒ le plan de surveillance

- Définir les paramètres à surveiller (tH, pH, conductivité, chlore résiduel, ...)
- Définir une fréquence de mesure et une fourchette de résultats à respecter
- Définir des actions en cas de dérives de chaque paramètre

⇒ procédures spécifiques décrivant les arrêts et redémarrages, prise en compte des fonctionnements intermittents, arrêt immédiat de la dispersion, actions suite à des dépassements

ARRETES MINISTERIELS DU 14 DECEMBRE 2013 (E et DC)

Consignes d'exploitation :

⇒ Stratégie de traitement

- Nécessité de justifier la stratégie de traitement et d'évaluer les alternatives : ajout d'une fiche de stratégie de traitement préventif justifiant le choix du procédé de traitement, des produits et quantités injectés.

- En cas de changement de traitement, l'exploitant démontre l'efficacité du traitement par la réalisation d'analyses hebdomadaires pendant 2 mois **et** jusqu'à obtenir des résultats <1000UFC/L pour la legionella pneumophila

⇒ Bilan annuel maintenu (malgré la déclaration sous GIDAF): résultats des analyses, période d'utilisation, consommations d'eau, commentaires sur les dérives, actions correctives, etc.

⇒ Suppression de l'arrêt annuel complet de l'installation, mais:

- maintien du principe d'un nettoyage annuel

- en cas de dépassement de 100 000 UFC/l, l'exploitant doit immédiatement arrêter la dispersion des aérosols par les tours

ARRETES MINISTERIELS DU 14 DECEMBRE 2013 (E et DC)

Consignes d'exploitation :

↳ Dépassement 100 000 UFC/L

- L'exploitant arrête la dispersion d'aérosols via la ou les tours + alerte inspection
- Il procède à une action curative, recherche la cause de dérive, met en place des actions correctives, et s'assure de l'absence de risque de prolifération et de dispersion des légionelles avant toute remise en service
- Si la cause des dérives n'est pas identifiée, il remet à jour l'AMR sous 15 jours
- Délai de transmission du rapport d'incident: proposition 2 mois, 10 jours pour les cas groupés de légionellose
- Nécessité de justifier la stratégie de traitement (choix du procédé de traitement, nature des produits et quantité injectés) et d'évaluer les alternatives

↳ Dépassement 1 000 UFC/L

- En cas de trois dépassements consécutifs, l'inspection est informée + MAJ AMR

↳ En cas de flore interférente sur les analyses

- Une nouvelle analyse est immédiatement effectuée et une action curative est mise en place pour s'assurer une concentration en $L_p < 1000$ UFC/L

ARRETES MINISTERIELS DU 14 DECEMBRE 2013 (E et DC)

Suivi de l'installation :

- ⇒ Transmission des résultats d'analyse via GIDAF
- ⇒ Vérification par un organisme externe: E et DC, dans les 6 mois suivant un dépassement 100 000 UFC/l (au lieu de 12) et au démarrage d'une nouvelle installation
- ⇒ Transmission du bilan annuel de l'année N-1 pour le 31 mars de l'année N (avec détails sur les modalités de conduites de l'installation, consommation d'eau, dérives constatées, actions correctives, etc.)
- ⇒ Contrôle périodique des installations DC: 9 organismes accrédités pour la rubrique 2921, liste accessible par le site internet suivant:

<http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Contrôle-periodique-de-certaines.html>

ARRETES MINISTERIELS DU 14 DECEMBRE 2013 (E et DC)

Rejets aqueux :

- ⇒ VLE rejet aqueux
- ⇒ Fréquence de surveillance : annuelle pour DC et annuelle/trimestrielle pour E
- ⇒ paramètres: MES, DCO, P, métaux, THM, AOX, + **biocides**

Épandage :

- ⇒ interdiction d'épandage

Pour les établissements dont l'AP actuel autorise l'épandage des effluents:

- ⇒ Interdiction d'épandage à partir du 1er janvier 2016
- ⇒ Réalisation d'une étude de l'impact de l'épandage des effluents issus de l'installation de refroidissement en particulier des produits de décompositions des produits biocides utilisés dans l'entretien des installations, étude mise à jour à chaque modification de la nature des produits utilisés
- ⇒ autorisation au cas par cas en fonction des conclusions de l'étude



GIDAF

Déclaration en ligne des données d'autosurveillance en *Legionella pneumophilla*

Fréquente Généralités

- ⇒ Outil de déclaration en ligne des résultats d'autosurveillance sur les rejets industriels
- ⇒ Plusieurs modules : eaux superficielles, légionnelles, eaux souterraines, prélèvement, air, etc.
- ⇒ Outil commun: industriel, laboratoire, inspecteur, office de l'eau
- ⇒ Obligation de déclaration via GIDAF (mensuelle (E) ou bimestrielle (DC) des résultats d'analyse en Legionella pneumophila depuis le 1er janvier 2015
- ⇒ Site sécurisé: <https://gidaf.developpement-durable.gouv.fr/>
- ⇒ Bilan annuel toujours obligatoire
- ⇒ Obligation de suivi des eaux de purges, mais pas obligation de transmission par GIDAF des résultats d'analyse

Identifiant et Login pour
-pour exploitant (saisie + validation)
-pour prestataire (saisie uniquement)



Guide d'utilisation GIDAF
module Légio

À propos de GIDAF

La réglementation relative aux installations classées soumet certains exploitants à une autosurveillance des émissions au regard des caractéristiques de leurs rejets et notamment des flux émis dans l'environnement. Cette démarche a pour objectif premier de responsabiliser l'exploitant sur le bon fonctionnement des équipements mis en œuvre pour respecter les valeurs limites d'émissions imposées.

Les résultats de cette autosurveillance doivent être transmis régulièrement à l'Inspection des installations classées pour qu'elle exerce son action régalienne. Parallèlement, certains exploitants doivent également transmettre ces résultats à l'Agence de l'eau dont ils dépendent, pour le calcul de la redevance.

L'application GIDAF (pour Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente) est un outil permettant à l'exploitant de déclarer en ligne et transmettre ses résultats d'analyses à l'Inspection des installations classées et aux Agences de l'eau.

Dernières actualités

- 29/01/2015 **Mise en ligne de GIDAF v5.1**
- 21/01/2015 **Une nouvelle version de Gidaf, le 29 janvier. Importez vos déclarations**
- 06/01/2015 **Dysfonctionnement des relances mensuelles**
- 19/12/2014 **Mise en ligne de GIDAF v5.0 avec un nouveau site d'information à destination des utilisateurs**

Toutes les actualités

FAQ sur les interrogations
les plus courantes

DEAL (Mme CYSIQUE) pour
demande sur identifiant/login ou
contenu des cadres de
surveillance

BRGM pour assistance
technique sur l'utilisation du site

Manuel utilisateur
Description détaillée des fonctionnalités de GIDAF à destination des utilisateurs

FAQ
Réponses aux questions les plus courantes posées par les utilisateurs

Support
Formulaire en ligne de demande d'assistance technique

A la première connexion : les renseignements suivants sont demandés:

- ⇒ Code SIRET
- ⇒ Code NAF
- ⇒ Adresse courriel du correspondant à l'inspection

Validation

Numéro SIRET :

Code NAF :

Adresse email du référent :

Page d'accueil

GIDAF

[ACCUEIL](#) [ETABLISSEMENTS](#) [DÉCLARATIONS](#) [RESTITUTIONS](#) ?

_Test GIDAF EG (PRD-INDUSTRIEL) | SEINE-NORMANDIE (03) | HAUTE-NORMANDIE (23) | RD-T : Eq

[Déconnexion](#)

Accueil

GESTION INFORMATISÉE DES DONNÉES D'AUTOSURVEILLANCE FRÉQUENTE.

Bienvenue dans l'application GIDAF destinée à recueillir les résultats des analyses réalisées sur les rejets des établissements industriels soumis à autosurveillance

Bienvenu(e) **_Test GIDAF EG.**

Vous êtes connecté(e) en tant que profil **PRD-INDUSTRIEL.**

Vous êtes rattaché(e) au bassin 03 : **SEINE-NORMANDIE.**

Vous êtes rattaché(e) à la région 23 : **HAUTE-NORMANDIE.**

Vous êtes rattaché(e) au service : **RD-T : Equipe Territoriale.**

Déclarations non transmises

Date de la déclaration

Type déclaration

Etat déclaration

[Afficher Tableau](#)

Déclarations effectuées au cours des 30 derniers jours

Date de transmission de la déclaration

Type déclaration

Etat déclaration

[Afficher Tableau](#)

Les menus suivants sont à votre disposition :

- **Etablissements** : fonctionnalités permettant de définir les correspondants en charge de l'autosurveillance et de consulter les données réglementaires de l'établissement.
- **Déclarations** : permet de déclarer les rejets ou de consulter les déclarations de l'établissement.
- **Restitutions** : fonctionnalités permettant une exploitation des données.

GIDAF

Menu établissement Onglet Situation

Établissement : consulter la fiche de l'établissement (identité, correspondance) et les données réglementaires de l'établissement



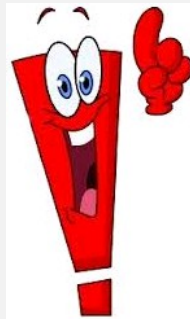
The screenshot shows the GIDAF web application interface. At the top, there is a navigation menu with 'ACCUEIL', 'ETABLISSEMENTS', 'DECLARATIONS', and 'RESTITUTIONS'. The 'ETABLISSEMENTS' tab is selected. Below the navigation, there is a breadcrumb trail: 'Accueil > Editer un établissement'. The main content area is titled 'Synthèse établissement' and displays the following information:

- Raison sociale / Nom usuel : [123_S3IC_TEST / 123_S3IC_TEST](#)
- Adresse :
- Commune : 57000-METZ
- Code Inspection / Numéro Agence : 0062.09049 / 02.66666

Below this, there are several tabs for different aspects of the establishment's situation: 'Situation', 'Identité', 'Correspondance', 'Cadre de Surveillance', 'Structure de Surveillance - Eaux de surface', 'Structure de Surveillance - Eaux sout.', and 'Structure de Surveillance - Légionelles'. The 'Situation' tab is selected and highlighted in red. It contains a table with the following data:

Situation établissement	Identité	Cadre de Surveillance
Situation établissement	Identité : Complet	Cadre de Surveillance : Complet
Situation établissement - Eaux superficielles	Correspondance : Complet	Structure de Surveillance : Complet
Situation établissement - Eaux souterraines	Correspondance : Complet	Structure de Surveillance : Incomplet
Situation établissement - Légionelles	Correspondance : Complet	Structure de Surveillance : Complet

At the bottom of the page, there is a section for 'Restitutions établissement' with a link to 'SyntheseEtablissement_9990.xls' and a table for 'Déclarations sur l'année' with columns for 2014, 2013, 2012, and 2011.



Veiller à ce que
toutes les données
soient complétées
sinon la validation
est IMPOSSIBLE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

ACCUEIL ÉTABLISSEMENTS DÉCLARATIONS RESTITUTIONS ?

[Accueil](#) > [Editer un établissement](#)

Synthèse établissement

- Raison sociale / Nom usuel : [Test GIDAF / Test GIDAF](#)
- Adresse : rue xxxxx
- Commune : 88000-EPINAL
- Code Inspection / Numéro Agence : 0062.08511 / PJtest01

Situation **Identité** Correspondance Cadre de Surveillance Structure de Surveillance - Eaux de

Etablissement

Code Inspection : 0062.08511

Numéro Agence : * PJtest01

Code Service : * stage : stage

Raison sociale : * _Test GIDAF

Nom usuel : _Test GIDAF

Adresse : rue xxxxx

Région : LORRAINE

Département : * VOSGES

Commune : * EPINAL

Code Postal : * 88000

Lambert 2 : 908509.0 2359820.0

Précision Lambert : Centroïde commune

Bassin hydro : RHIN-MEUSE

District DCE : RHIN

Etat de factivité : * Non soumis à rejet aqueux

Activité principale : M2 : Hôtels, cafés, restaurants

Numéro SIRET : 12547896325478

Code NAF : * bbbb

Enregistrer Réinitialiser Supprimer

ACCUEIL ÉTABLISSEMENTS DÉCLARATIONS RESTITUTIONS ?

Accueil > Éditer un établissement

Synthèse établissement

- Raison sociale / Nom usuel : [Test GIDAF / Test GIDAF](#)
- Adresse : rue xxxxxx
- Commune : 88000-EPINAL
- Code Inspection / Numéro Agence : 0062.08511 / PJtest01

Situation Identité Correspondance Cadre de Surveillance Structure de Surveillance - Eaux de surface

Correspondance : eaux superficielles

Etablissement

Mél. du référent :

Mél. secondaire :

Mél. annexe :

[Contacter l'établissement](#)

Inspection

Mél. du référent :

Mél. secondaire :

Mél. annexe :

[Contacter l'inspection](#)

Agence de l'eau

Mél. du référent :

Mél. secondaire :

Mél. annexe :

[Contacter l'agence de l'eau](#)

Enregistrer Réinitialiser

Possibilité de contacter
l'inspection à partir de
GIDAF

[Accueil](#) > [Editer un établissement](#)

Synthèse établissement

- Raison sociale / Nom usuel : [123 S3IC TEST / 123 S3IC TEST](#)
- Adresse :
- Commune : 57000-METZ
- Code Inspection / Numéro Agence : 0062.09049 / 02.66666

[Situation](#)
[Identité](#)
[Correspondance](#)
[Cadre de Surveillance](#)
[Structure de Surveillance - Eaux de surface](#)
[Structure de Surveillance - Eaux sout.](#)
[Structure de Surveillance - Légionelles](#)

Historique

Numéro	Libellé	Date d'ouverture	Date de fermeture	Suivi de la production	Activité saisonnière	Suivi des Boues
15679	Nouveau cadre de surveillance	01/08/2014		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11120	Bascule - 02.66666	01/04/2013	31/07/2014	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8155	AP autorisation - AGE	01/01/2012	31/03/2013	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8835	Nouveau cadre de surveillance	25/03/2011	31/03/2013	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
46	AP autorisation - AGE	31/12/1999	31/12/2011	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

[Ajouter un Cadre de Surveillance](#)

Synthèse établissement

- Raison sociale / Nom usuel : [123_S3IC_TEST/123_S3IC_TEST](#)
- Adresse :
- Commune : 57000-METZ
- Code Inspection / Numéro Agence : 0062.09049 / 02.66666

Situation Identité Correspondance Cadre de Surveillance Structure de Surveillance - Eaux de surface Structure de Surveillance - Eaux sout. Structure de Surveillance - Légionelles

Sélectionnez un cadre de surveillance : 15679 - Nouveau cadre de surveillance Cadre en vigueur - 01/08/2014

Structure de surveillance

- + TAR1
- + TAR2
- + TAR3

Données du paramètre suivi

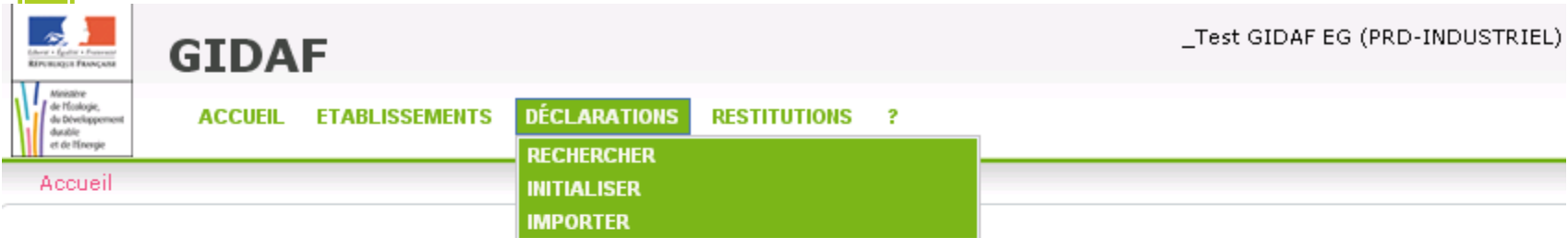
Famille : * Autres substances SANDRE A-M
Code Sandre : 1047
Paramètre : * Sélectionnez un paramètre
Unité : * Sélectionnez une unité
Ordre d'affichage : 1
Fréquence des analyses : Bimestrielle
Fréquence de transmission : Bimestrielle

Vérifier les paramètres



GIDAF

Déclaration : permet de déclarer les données d'autosurveillance ou de consulter les déclarations de l'établissement



The screenshot shows the GIDAF web application interface. At the top left is the French Republic logo. The main header contains the text "GIDAF" and "_Test GIDAF EG (PRD-INDUSTRIEL)". Below the header is a navigation menu with the following items: "ACCUEIL", "ETABLISSEMENTS", "DÉCLARATIONS", "RESTITUTIONS", and "?". The "DÉCLARATIONS" menu item is highlighted in green and contains a sub-menu with three options: "RECHERCHER", "INITIALISER", and "IMPORTER". The "ACCUEIL" menu item is highlighted in pink.

GESTION INFORMATISÉE DES DONNÉES D'AUTOSURVEILLANCE

Bienvenue dans l'application GIDAF destinée à recueillir les résultats des analyses réalisées sur les rejets des établissements industriels soumis

Bienvenu(e) **_Test GIDAF EG.**

Vous êtes connecté(e) en tant que profil **PRD-INDUSTRIEL.**

Vous êtes rattaché(e) au bassin 03 : **SEINE-NORMANDIE.**

Vous êtes rattaché(e) à la région 23 : **HAUTE-NORMANDIE.**

Vous êtes rattaché(e) au service : **RD-T : Equipe Territoriale.**

Rechercher: Permet de rechercher une déclaration précédemment validée

Initialiser: Permet de commencer l'enregistrement d'une déclaration

Importer: Permet de transférer un fichier .xls vers GIDAF (non valable pour le module Légio)

Etablissement

Code Inspection :

Numéro agence :

Rechercher

Déclaration

Raison sociale : 123_S3IC_TEST

Nom usuel : 123_S3IC_TEST

Commune : 57000-METZ

Catégorie :

Mois de déclaration :

Année de déclaration :

Déclarer en ligne

Déclarer sous Excel

Déclarer EDILABO

Sélectionner
«autosurveillance
légionelles»

Seule possibilité «déclarer en ligne»

Synthèse établissement

- Raison sociale / Nom usuel : [123 S3IC TEST / 123 S3IC TEST](#)
- Adresse :
- Commune : 57000-METZ
- Code Inspection / Numéro Agence : 0062.09049 / 02.66666

Synthèse déclaration

- Période : août 2014
- Type : Autosurveillance légionelles
- Etat : Initialisé
- Date de transmission : déclaration non transmise
- Utilisateur : 0062.09049

Saisie en ligne d'une déclaration de surveillance légionelle

Général TAR1 TAR2 TAR3

Navigation à partir des onglets

Complément d'informations de la déclaration

Commentaire :

Pièce jointe actuelle :

Pièce jointe à télécharger :

+ Sélectionner

Enregistrer

Transmettre à l'inspection

Annuler

Supprimer

Le commentaire doit permettre de donner des indications précises à l'inspection

Possibilité de télécharger un fichier

Synthèse établissement

- Raison sociale / Nom usuel : [123_S3IC_TEST / 123_S3IC_TEST](#)
- Adresse :
- Commune : 57000-METZ
- Code Inspection / Numéro Agence : 0062.09049 / 02.66666

Synthèse déclaration

- Période : août 2014
- Type : Autosurveillance légionelles
- Etat : Initialisé
- Date de transmission : déclaration non transmise
- Utilisateur : 0062.09049

Saisie en ligne d'une déclaration de surveillance légionelle


Général **TAR1** TAR2 TAR3


Récapitulatif des 6 éléments précédents

Voir tout l'historique

Mois de déclaration	Date analyse	Statut	Date de transmission	Résultat	Commentaire
---------------------	--------------	--------	----------------------	----------	-------------

Nouvelle déclaration

Date de prélèvement : *  Format de date à respecter : JJ/MM/AAAA

Date d'analyse : *  Format de date à respecter : JJ/MM/AAAA

Norme utilisée : * Veuillez choisir une norme

Résultat : *

Commentaire :

Présence de flore interférente

< 10^3

> ou égale à 10^3 mais < 10^5

> ou égal à 10^5

Enregistrer Transmettre à l'inspection Annuler Supprimer



« Enregistrer » par l'exploitant OU le prestataire

« Transmettre à l'inspection » UNIQUEMENT par l'exploitant

Synthèse établissement

- Raison sociale / Nom usuel : [123 S3IC TEST / 123 S3IC TEST](#)
- Adresse :
- Commune : 57000-METZ
- Code Inspection / Numéro Agence : 0062.09049 / 02.66666

Synthèse décl

- Période
- Type :
- Etat :
- Date d
- Utilisat

Incohérences

- Incohérences sur le point de surveillance TAR2 :
- Le point de surveillance ne possède pas d'analyse
- Incohérences sur le point de surveillance TAR3 :
- Le point de surveillance ne possède pas d'analyse

Liste des incohérences à lever pour pouvoir valider la déclaration



Saisie en ligne d'une déclaration de surveillance légionelle


Général **TAR1** TAR2 TAR3


Récapitulatif des 6 éléments précédents

Voir tout l'historique

Mois de déclaration	Date analyse	Statut	Date de transmission	Résultat	Comm
---------------------	--------------	--------	----------------------	----------	------

Nouvelle déclaration

Date de prélèvement : * 02/09/2014  Format de date à respecter : JJ/MM/AAAA

Date d'analyse : * 09/09/2014  Format de date à respecter : JJ/MM/AAAA

Norme utilisée : * Qualité de l'eau - Recherche et dénombrement de Legionella spp et de Legionella pneumophila - Méthode par ensemencement direct et après concoc

Résultat : * < 10³ 

Commentaire :

Enregistrer Transmettre à l'inspection Annuler Supprimer

Accueil > [Initialiser une déclaration](#) > Edition d'une déclaration de type Auto-Surveillance Légionelle

Synthèse établissement

- Raison sociale / Nom usuel : [123 S3IC TEST / 123 S3IC TEST](#)
- Adresse :
- Commune : 57000-METZ
- Code Inspection / Numéro Agence :0062.09049 / 02.66666

Synthèse

- Pé
- Ty
- Et
- Da
- Uti

Saisie en ligne d'une déclaration de surveillance légionelle

Général TAR1 TAR2 TAR3

Récapitulatif des 6 éléments précédents

Voir tout l'historique

Mois de déclaration	Date analyse	Statut	Date de transmission	Résultat	Co
---------------------	--------------	--------	----------------------	----------	----

Nouvelle déclaration

Date de prélèvement : *  Format de date à respecter : JJ/MM/AAAA

Date d'analyse : *  Format de date à respecter : JJ/MM/AAAA

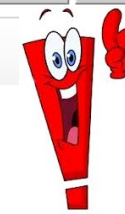
Norme utilisée : *

Résultat : * 

Commentaire :

Enregistrer Demander l'invalidation Annuler Supprimer

Une fois la déclaration validée, pour la modifier il faut
« demander l'invalidation » à l'inspection



Courriel de relance :

Les mails de relance sont adressés comme suit :

À l'exploitant lors de la **validation d'une déclaration**

À l'inspection, avec copie à l'exploitant lors de la **« demande d'invalidation »**
d'une déclaration

A l'exploitant, avec copie à l'inspection, lors d'une **relance en cas de non respect des fréquences de transmission** d'un ou plusieurs paramètres

Exemple: un paramètre à **transmission mensuelle** sera relancé au début du mois de **mars** pour les résultats du mois de **janvier**

La transmission se fait à l'aide d'un **unique mail** contenant l'ensemble des paramètres dont la fréquence n'est pas respectée.

La relance est unique pour une période donnée.



Merci de votre attention

Avez-vous des questions ?